

Formulaire de demande de délivrance d'une carte professionnelle de RCCI

Ce formulaire constitue l'annexe 2 de l'instruction AMF relative à l'examen pour l'attribution des cartes professionnelles de responsable de la conformité et du contrôle interne et de responsable de la conformité pour les services d'investissement – DOC-2006-09.

Ce document doit être transmis à l'adresse électronique dédiée : RCCI@amf-france.org

Fait le, _____ à _____

En application du 2° de l'article 312-32 du règlement général de l'AMF [et/ou le cas échéant du b) du paragraphe 3 de l'article 61 du règlement délégué (UE) n° 231/2013 du 19 décembre 2012¹],

a été désigné(e) Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de la société de gestion de portefeuille ayant pour :


- code externe ou numéro d'agrément :

et

- numéro au registre du commerce et des sociétés :

Je souhaite présenter sa candidature à la prochaine session de l'examen pour la délivrance de la carte professionnelle de RCCI, prévu à l'article 321-91 [et/ou à l'article 318-56²] du règlement général.






Je vous prie de bien vouloir trouver l'ensemble des renseignements demandés ci-après.

Souhaitez-vous que le candidat participe à la formation de préparation à l'examen (il est précisé que cette formation ne présente aucun caractère obligatoire) ? Le cas échéant, transmettre la convention simplifiée de formation professionnelle continue à l'adresse : rcci@amf-france.org	oui	non
Préciser le numéro de la session concernée :		
La présentation du candidat a-t-elle pour motivation la création d'un nouveau poste de RCCI ?	oui	non
La présentation du candidat a-t-elle pour motivation le remplacement d'un RCCI ?	oui 	non

¹ Pour les personnes mentionnées à l'article 316-2 du règlement général de l'AMF pour leur activité de gestion de FIA.

² Pour les personnes mentionnées à l'article 316-2 du règlement général de l'AMF pour leur activité de gestion de FIA.

³ Pour les personnes mentionnées à l'article 316-2 du règlement général de l'AMF pour leur activité de gestion de FIA.

Le candidat sera-t-il conduit à exercer ses fonctions de RCCI chez des sociétés de gestion de portefeuille autres que celle qui le présente ?	<p style="text-align: center;">oui  non</p>
À la date du dépôt de la présente demande, le candidat est-il détenteur d'une autorisation temporaire d'exercice de la fonction de RCCI en application des dispositions de l'article 321-55 [et/ou à l'article 318-22 ³] du règlement général de l'AMF ?	<p style="text-align: center;">oui  non</p>
La société de gestion de portefeuille a-t-elle déjà présenté un candidat lors d'un jury précédent ?	<p style="text-align: center;">oui  non</p>
La société de gestion a-t-elle contrôlé, en application des dispositions du 2° de l'article 321-63 [et/ou de l'article 318-30 ⁴] du règlement général de l'AMF, que le candidat dispose des connaissances minimales mentionnées au 1° du II de l'article 321-39 dudit règlement ?	<p style="text-align: center;">oui  non</p>
Le candidat a-t-il déjà obtenu la carte professionnelle de RCCI lors d'un jury précédent, lorsqu'il était employé chez une autre société de gestion de portefeuille ?	<p style="text-align: center;">oui  non</p>
Adresse courriel et numéro de téléphone professionnels du candidat	

³ Pour les personnes mentionnées à l'article 316-2 du règlement général de l'AMF pour leur activité de gestion de FIA.

⁴ Pour les personnes mentionnées à l'article 316-2 du règlement général de l'AMF pour leur activité de gestion de FIA.

Communication du <i>curriculum vitae</i> du candidat	<p>Pièce jointe</p> <p>Le <i>curriculum vitae</i> ne doit pas omettre de préciser les fonctions exercées par le candidat au moment du dépôt de la demande. Il doit indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le candidat a au cours des dix dernières années, fait l'objet d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité professionnelle ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger ou si une telle procédure est en cours ; - si le candidat a fait l'objet d'un licenciement pour faute (Donner, le cas échéant, toutes précisions utiles) ou si une telle procédure est en cours ; - s'il a connaissance d'autres informations susceptibles d'éclairer le jugement de l'AMF sur son honorabilité et sa compétence.
Communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois	<p>Pièce jointe (l'original devra être remis en mains propres le jour de l'examen)</p> <p style="text-align: center;">oui non</p>
Préciser les coordonnées du destinataire de la facture relative aux droits d'inscription (aucune modification ultérieure ne sera prise en compte)	Mention obligatoire concernant l'adresse de facturation

Signature électronique d'un dirigeant effectif de la société de gestion de portefeuille (Merci de bien vouloir indiquer de façon précise et bien lisible le nom du signataire)

Modalités de paiement RCCI

- ➔ Nous vous adressons une facture à réception de votre demande.
Nous vous remercions d'effectuer votre règlement auprès de l'Agent Comptable de l'AMF à réception de cette facture, **par virement bancaire.**
- Les virements effectués auprès de l'Agent Comptable de l'AMF doivent impérativement mentionner le nom du candidat et le numéro de la facture.
- ➔ Virement au compte courant :
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 40031 00001 0000319395T 31
IBAN FR 27 4003 1000 0100 0031 9395 T31
BIC : CDCG FR PP

⁵ Pour les personnes mentionnées à l'article 316-2 du règlement général de l'AMF pour leur activité de gestion de FIA.

⁶ Pour les personnes mentionnées à l'article 316-2 du règlement général de l'AMF pour leur activité de gestion de FIA.